

Auxiliaire de vie sociale

L'auxiliaire de vie sociale aide les personnes fragiles ne pouvant plus assumer seules les activités quotidiennes afin de les maintenir dans leur lieu de vie et préserver leur autonomie. Il effectue un accompagnement social et un soutien auprès de ces personnes (stimule, accompagne, soulage,...).

Il intervient auprès des personnes âgées, handicapées, malades, dans l'incapacité de faire seule pour l'entretien du logement (ménage, repassage), les courses, préparation des repas, aide à la toilette, aide à l'alimentation, mobilité et la stimulation sociale et relationnelle (faire le lien avec la famille). Il est capable de coordonner son activité avec d'autres intervenants, d'évaluer la situation et d'adapter son intervention à l'évolution de l'état de la personne.

Compétences requises :

- Avoir de fortes capacités relationnelles : aisance relationnelle, écoute,
- Etre autonome pour intervenir seul au domicile et organiser son travail en fonction des publics et des situations
- Etre réactif et dynamique, savoir prendre des initiatives
- Savoir s'adapter
- Avoir une excellente connaissance des différents publics et des pathologies liées au vieillissement et au handicap
- Savoir répondre aux besoins spécifiques des personnes fragilisées

Condition d'accès :

Il faut obligatoirement être titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) (diplôme du Ministère de la Santé) ou de la Mention Complémentaire Aide à Domicile (diplôme du Ministère de l'Education Nationale). Cela correspond à un diplôme de niveau 5+.